



Objectifs

- S'inscrire dans une pratique respectueuse des animaux
- Répondre aux besoins des animaux et savoir les observer
- Respecter le cadre juridique



Principes généraux

- Les moutons, chèvres, vaches,... sont considérés comme des animaux domestiques d'élevage et relèvent de la réglementation du code rural.
- La notion de bien-être animal est issue de la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature transcrite à l'article L214.1 du Code Rural



Cinq libertés fondamentales pour le bien-être animal

Le bien-être animal est définie comme : « l'état mental et physique positif lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que ses attentes. Cet état varie en fonction de la perception de la situation par l'animal » (Avis Anses, février 2018).



Information juridique

« Tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce. »



Mise en œuvre

Pour que le pâturage se déroule dans les meilleures conditions de vie pour les animaux il faut respecter quelques règles simples :

- Former un troupeau pour éviter la solitude et favoriser l'apprentissage (du circuit de pâturage ou le pâturage d'espèce spécifique comme les espèces exotiques envahissantes) des jeunes
- Prévoir des zones de repos, notamment lors de la saison hivernale en milieu humide si le pâturage est annuel
- S'assurer que le troupeau a accès à un ou plusieurs points d'eau selon la taille du site
- Former un troupeau possédant une dynamique stable (équilibrer le nombre de mâles pour éviter la consanguinité)
- Permettre au troupeau de se tenir loin des usagers si besoin
- Posséder les équipements adéquats (clôture, abreuvoirs...) qui répondent aux besoins des animaux

Outil à disposition
Fiche conseil équipement



Surveiller les animaux c'est s'assurer de leur bonne santé

Il est impératif de réaliser des visites de terrain afin de s'assurer de la santé des animaux, de quantité et de la qualité fourragère, de la présence d'eau, de l'absence de déchets, du bon état des clôtures...

Une bonne observation des animaux est primordiale pour détecter de manière précoce des troubles. Quelques symptômes qui doivent alerter :

- apathie (absence de motivation ou d'émotion)
- perte d'appétit
- absence de rumination
- écoulement des yeux, des narines et de la bouche
- salivation excessive
- toux persistante
- diarrhée
- animal isolé
- gonflement
- grattement ou frottement fréquent

Il est conseillé aux personnes chargées de la surveillance d'effectuer une formation adaptée

Outil à disposition
Formations disponibles



Information pratique : limiter l'usage des médicaments

Ils se retrouvent au sol via les déjections. Certaines substances peuvent porter préjudice à la qualité de l'eau mais également avoir un impact négatif sur la faune du sol (carabes, vers de terre ...)